

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques Question écrite n° 122904

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy sollicite l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'interdiction des bombes à sousmunitions. La France participe au processus international d'interdiction en cours depuis la conférence d'Oslo de février dernier qui devrait aboutir à un traité contraignant en 2008. Cependant, la France devrait décider sans attendre d'un moratoire sur les armes à sous-munitions à l'instar de la Norvège ou de l'Autriche. Une telle décision irait dans la logique du processus d'Oslo et constituerait un signal incitatif fort pour la communauté internationale. Il souhaite donc que la France prononce un moratoire sur les armes à sous-munitions.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Blazy

Circonscription: Val-d'Oise (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 122904 Rubrique : Traités et conventions Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4225